

PROJET DE LOI SUR LA CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE : COLERE !!!

Le 20 mai 2021



Après des années de lobbying corporatiste, les avocats viennent d'obtenir le vote à l'unanimité des députés (dont beaucoup sont avocats...) de l'amendement 814, en 1ère lecture de la loi sur la confiance dans l'institution judiciaire en permettant la présence de l'avocat au cours des perquisitions.

Après le récent arrêt du conseil d'Etat sur les interceptions téléphoniques, extrêmement inquiétant pour l'ensemble de nos citoyens qui doivent savoir que les policiers n'auront bientôt plus les moyens d'utiliser la téléphonie dans leurs enquêtes pour de très nombreuses infractions,

C'EST UNE NOUVELLE PREUVE DE LA DÉCONNEXION TOTALE DE NOS PENSANTS ET DÉCIDEURS DE LA RÉALITÉ DU TERRAIN DU TRAVAIL JUDICIAIRE, ET SURTOUT, POUR SYNERGIE-OFFICIERS DE LA POURSUITE D'UN DOGMATISME SANS FIN QUI Pousse À ACCORDER DES DROITS SANS LIMITE AUX MIS EN CAUSE OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE, SANS JAMAIS PENSER AUX DROITS DES VICTIMES ET À L'ÉQUILIBRE DE NOTRE PROCÉDURE PÉNALE.

C'est surtout l'écroulement programmé et déjà bien entamé de l'investigation judiciaire, qui ne cesse de demander un allègement procédural, un rééquilibrage entre le droit des victimes et des mis en cause, et qui constate encore une fois qu'on veut leur imposer une énième réforme de la procédure pénale qui compliquera énormément leur tâche, quitte à définitivement paralyser son action.

Les policiers se sont retrouvés massivement dans la rue hier notamment pour dénoncer très largement la faiblesse de la réponse pénale face à la montée des violences commises contre les forces de l'ordre, contre tous les représentants de l'Etat, et globalement dans notre société.

De nombreux députés étaient présents, soi-disant pour soutenir les forces de l'ordre.

Le Premier Ministre a fait des annonces pour apaiser notre colère et notre souffrance de voir les nôtres tomber au quotidien.

**LES POLICIERS PEUVENT PARFAITEMENT MESURER DANS
QUELLE POSTURE SCHIZOPHRÈNE NOS GOUVERNANTS SE TROUVENT.
D'UN CÔTÉ LES CARESSES, DE L'AUTRE, UNE IMMENSE CLAQUE EN PLEINE FACE !
STOP !!!!**

Soit toute la procédure pénale est mise à plat et on abandonne la procédure inquisitoire pour opter intégralement pour un mode accusatoire ; ce n'est pas notre vision de la procédure pénale idéale mais ce peut être un choix de nos dirigeants,

Soit on met fin immédiatement à ces ajouts législatifs intempestifs dans le code de procédure pénale, qui pénalisent les enquêteurs et qui ne bénéficient qu'à une seule catégorie d'individus, les voyous !

DANS TOUS LES CAS, SYNERGIE-OFFICIERS EXIGE LE RETRAIT IMMÉDIAT DE CET AMENDEMENT.

SYNERGIE-OFFICIERS s'interroge sur la cohérence de l'action de nos élus pour la chaîne pénale.



Il est question de comprendre comment 5% des délinquants identifiés peuvent encore commettre 50% des infractions constatées, alors que ces chiffres sont stables depuis de nombreuses années.

Pour SYNERGIE-OFFICIERS, l'Etat de droit doit protéger les plus faibles, et notamment les victimes, et mettre hors d'état de nuire les voyous, qui eux, ont choisi délibérément leur camp.

La Police s'y attèle avec les moyens juridiques qui lui sont donnés ou plutôt retirés, grâce à la conscience professionnelle et la passion de tous ceux qui la servent pour préserver la paix publique.

Mais seule, la Police ne peut rien ; elle a besoin d'outils juridiques et elle a besoin d'être suivie dans ses actions.

LA POLICE N'A EN TOUT CAS PAS BESOIN D'UNE ÉNIÈME TRAHISON DE NOS ÉLUS.

Enfin, rappelons que lors de l'entrevue à l'Élysée accordée par Emmanuel Macron à tous les syndicats de police le 15 octobre 2020, sur interpellation, le Garde des Sceaux nous avait assuré «droit dans les yeux» et sous le contrôle du Président de la République, qu'il n'était pas question de laisser passer une telle disposition...